

PROJET DE COOPERATION POUR L'AVENIR – ERASMUS +

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un Projet de coopération pour l'avenir (*Forward-looking cooperation project*) a pour objectif **d'identifier des problèmes, de rechercher des solutions et d'expérimenter de nouvelles techniques** pour y répondre, dans le but **d'impulser un changement systémique pour l'enseignement supérieur** dans les pays concernés et en Europe. Il fonctionne comme une **plateforme d'échanges, une mise en réseau** dans le cadre d'un partenariat structuré et transnational entre des organisations intervenant dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Deux aspects sont particulièrement importants :

- **L'expérimentation** : ce type de projet a vocation à aboutir à des **résultats concrets**. Il s'agit donc de créer et de tester en situation réelle de nouvelles pratiques, et non de se contenter d'une approche « recherche ».
- **L'impact** : l'objectif premier d'un projet de coopération pour l'avenir est d'être une **force de proposition pour la modernisation de l'enseignement supérieur** dans son ensemble. Il faut donc que les activités et méthodes expérimentées puissent être généralisées à l'ensemble des systèmes nationaux et européen de l'enseignement supérieur, selon une **approche bottom-up**.

COMMENT CANDIDATER ?

Un projet de coopération pour l'avenir réunit au **minimum trois organisations de trois pays différents**, pour une durée **de 24 ou 36 mois**. **Seuls les organisations établies dans des pays du programme Erasmus +** (28 membres de l'UE ainsi que la Turquie, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Macédoine) peuvent participer.

Les candidatures doivent s'assurer remplir les critères suivants :

- Le projet **contribue au développement et/ou à l'amélioration de nouvelles politiques** à travers l'identification, l'analyse des défis et des grandes tendances et la définition de solutions qui ont le potentiel pour **influer sur un changement systémique**.
- Le projet réalise une **analyse en profondeur de groupes cibles et de méthodes**, et développe des méthodologies, des outils innovants pour encourager les réformes.
- Le projet possède une **valeur européenne forte et large** à travers la coopération et l'apprentissage mutuelle entre les institutions concernées.
- Le projet est **complémentaire**, et non identique ou similaire, **avec les précédents programmes**.

QUELS FINANCEMENTS ?

Le financement européen ne peut excéder 75% du budget total, pour un maximum de 500 000€.

